

Nombre de membres

En exercice : 14

**Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 27/11/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Géraldine ROCHETTE, Brigitte BOUCHE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurator(s) : René BLANC à Paul PAGES, Thierry ARENDS à Christophe PAL, Isabelle RIEU à Rémy BARRY

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Géraldine ROCHETTE

Objet	ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS
-------	---

Nomenclature : 8.2 Aide sociale

Rapporteur : Isabelle HOSTIN

Compte tenu que depuis plusieurs mois, la forte inflation a amputé le pouvoir d'achat, M. le Maire propose au Conseil Municipal, à l'approche des fêtes de Noël, de donner un coup de pouce aux agents employés par la Commune, au travers de chèques cadeau, qui pourraient être octroyés occasionnellement en cette fin d'année 2023.

Après délibération, le conseil municipal :

- Considère qu'après une crise sanitaire, une crise économique (hausse de l'énergie, des produits de première nécessité...) la Commune peut accorder en 2023, une gratification aux agents qu'ils emploient.
- Autorise M. le Maire à commander des Happy Kdo auprès de l'Office de Commerce de l'Agglo du Puy
- Tous les agents en bénéficieront de façon équivalente, à savoir :
 - Valentin MASSON 70 €
 - Catherine BARBUT 70 €
 - Hajiba BOUISSANE 70 €
 - Josiane VIALLE 70 €
 - Isabelle CHOUVIER 70 €
- Rappelle qu'il ne s'agit pas d'un complément de rémunération mais d'un octroi occasionnel lié à un contexte social difficile.

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Géraldine ROCHETTE



Le Maire
Christophe PAL

